

## COMMUNE DE MONTMARAUULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

**DATE DE CONVOCATION : 10/12/2020**

**DATE D’AFFICHAGE : 10/12/2020**

L’an deux mil vingt, le seize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Salle des Fêtes Place Jean Jaurès sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, HOEZ David, LEPEE Yves, LEROY Karine, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, MEYUS André, PRENEY Martine, ROEDIGER Sandrine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne, SOUILLAT Laëtitia.

Absent excusé : NICOLAS Jean-Pierre donne pouvoir à SOUILLAT Laëtitia

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2020**
- **SIVOM : Règlement d’assainissement collectif**
- **SIVOM : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable, de l’assainissement collectif et de l’assainissement non collectif**
- **SIVOM : Approbation des nouveaux statuts**
- **SIVOM : Convention de contrôle et d’entretien des poteaux d’incendie**
- **Motion pour une gestion permettant l’accroissement de la disponibilité de la ressource en eau**
- **SPA : Renouvellement de la prestation de service de fourrière animale**
- **Rénovation du logement de la perception**
- **Rue du Cimetière : réfection de voirie, éclairage public**
- **Aménagement des abords du cimetière : attribution des lots suite à appel d’offres**
- **Aménagement des abords du cimetière : extension du réseau électrique, branchements eau et assainissement**
- **Emprunt pour les travaux du parking du cimetière**
- **Mission de maîtrise d’œuvre : démolition de bâtiments Rue Pailhou/Place de l’Eglise**
- **Questions diverses.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 :

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à 15 voix pour et 4 abstentions et les signatures suivent.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-085 : 5.7 Intercommunalité : SIVOM : Règlement d'assainissement collectif**

Madame Sylvie Mercier, adjointe au maire, rappelle que la commune a délibéré et décidé, lors de la séance du Conseil Municipal du 11/12/2018, de transférer au SIVOM la compétence Assainissement Collectif au 01/01/2019.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de se prononcer sur le **règlement d'Assainissement Collectif** constitué par les services du SIVOM, qui a été approuvé par le Comité Syndical en date du jeudi 22 octobre 2020, transmis au représentant de l'Etat le 30 octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Valide le présent règlement d'Assainissement Collectif approuvé par le comité syndical du SIVOM le 22 octobre 2020 et transmis au représentant de l'Etat le 30 octobre 2020.

#### **SIVOM : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS)**

Les RPQS 2019 de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et de l'eau potable sont présentés à titre informatif ; chaque conseiller ayant reçu par mail les 3 rapports.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-086 : 5.7 Intercommunalité : SIVOM : Approbation des nouveaux statuts**

Madame Sylvie Mercier, Adjointe au Maire, rappelle l'adhésion de la commune au SIVOM, syndicat intercommunal à la carte compétent en matière d'eau potable et d'assainissement, et rappelle que compte-tenu :

- des évolutions législatives et réglementaires, issues notamment de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,
- de la mise en œuvre des mécanismes de représentation-substitution par la CA MONTLUÇON COMMUNAUTE et la CC VAL DE CHER, les statuts du syndicat n'ayant pas été actualisés (même si le syndicat est devenu de plein droit syndicat mixte du fait de la représentation-substitution), afin de les adapter au statut juridique de syndicat mixte « fermé »,

il y a lieu de procéder à un « toilettage » des statuts du Syndicat.

Les modifications reposent essentiellement sur :

- Les membres du syndicat,
- L'objet du syndicat,
- Les compétences optionnelles,
- Les règles d'administration et de fonctionnement.

Ainsi, en application de l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose :

- De prendre connaissance des modifications statutaires du SIVOM, adoptés par son comité syndical le 22 octobre 2020 et déposés en Sous-Préfecture le 30 octobre 2020,
- D'adopter les nouveaux statuts annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, **approuve** la modification statutaire validée par le comité syndical du SIVOM le 22 octobre 2020.



**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

**2020-087 : 1.1 Marchés publics : SIVOM : Convention de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention établie avec le SIVOM de la Région Minière pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie arrive à échéance au 31/12/2020.

Madame Sylvie Mercier, adjointe au maire, présente la convention et propose de la renouveler pour les trois prochaines années, soit du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Par délibération du 22 octobre 2020, le SIVOM a approuvé l'augmentation des tarifs à hauteur de 26 €uros HT par poteau au lieu de 23.33 €uros HT précédemment, soit 31.20 €uros TTC au lieu de 28 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- ACCEPTE de renouveler la convention avec le SIVOM de la Région minière,
  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-088 : 9.4 Vœux et motions : Motion pour une gestion durable permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau**

Madame Anne Saint-Julien fait lecture de la motion pour une gestion durable permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont :

- Considérant le dérèglement climatique,
- Considérant la réduction de l'enneigement en tête de bassin sur de longues périodes,
- Considérant des sécheresses de plus en plus prononcées, particulièrement en période d'étiage des cours d'eau dans la partie amont du bassin Loire-Bretagne,
- Considérant le maintien de la pluviométrie annuelle,
- Considérant la réduction de la ressource en eau disponible lors des périodes estivales,
- Considérant la nécessité de sécuriser la ressource en eau pour ses différents usages,
- Considérant que le stockage de l'eau est une possibilité d'accroître la disponibilité de la ressource,
- Considérant l'objectif du maintien du niveau et de la qualité de la biodiversité,
- Considérant la faible capacité actuelle de stockage quelle que soit la taille des ouvrages,
- Considérant la complexité des réglementations et des lois s'opposant au stockage,
- Considérant un SDAGE peu favorable au stockage et à l'accroissement de la disponibilité de la ressource,
- Considérant des politiques d'économie d'eau en cours et à poursuivre,
- Considérant l'absence de remise en cause des exigences quantitatives des usages de l'aval,
- Considérant la révision en cours du SDAGE,

Les élus de la commune de Montmarault, après en avoir délibéré à 19 voix pour, demandent :

- A l'agence de l'Eau en charge de la révision du SDAGE Loire-Bretagne :
  - o D'incorporer un axe en faveur du développement du stockage de l'eau, sous toutes ses formes, afin d'accroître sa disponibilité, assorti d'une levée de toutes les contraintes sur le plafonnement des usages de l'amont par rapport au SDAGE précédent. Cet axe est essentiel pour garantir à moyen et long terme le développement économique et social des territoires ruraux de l'amont du bassin.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### *Suite 2020-088*

- D'affirmer la solidarité amont-aval afin de prendre en considération le rôle essentiel joué par l'amont dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques et les contraintes endossées pour cela.
  - D'ouvrir une réflexion sur les besoins, les priorités et la répartition juste de l'eau à l'échelle du grand bassin Loire-Bretagne, seule méthode pour définir les débits devant être mis à disposition des territoires de l'aval.
- Au Gouvernement, par sa représentation au comité de bassin par son administration, de mettre en application de la politique ci-dessus énoncée et sa traduction réglementaire dans le futur SDAGE.
- Au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de modifier les lois et règlements en faveur du stockage de l'eau et de la prise en compte du rôle essentiel des territoires de l'amont pour le bon fonctionnement hydrique du bassin (qualité et quantité)
- Aux instituts de recherche, de travailler à une meilleure efficacité des usages de l'eau dans le but d'une économie de la ressource.

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

**2020-089 : 1.1 Marchés publics : SPA : Renouvellement de la prestation de service de fourrière animale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat établi avec la Société Protectrice des Animaux arrive à échéance au 31/12/2020.

Monsieur André Meyus présente le contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture et propose de le renouveler pour l'année 2021, renouvelable 2 fois.

Le tarif par habitant (source INSEE en vigueur au 01/01) fixé pour l'année 2021 est de 1.24 Euros, soit 1915.80 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- ACCEPTE de renouveler le contrat présenté avec la SPA,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-090 : 7.5 Subventions : Rénovation du logement de la perception**

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Montmarault va fermer au 31/12/2020.

Il informe les conseillers d'une réunion prochaine avec les acteurs de la Maison Frances Services et la DGFIP quant à l'accueil éventuel de la Maison Frances Services au sein de ces locaux.

Monsieur Yves Lépée présente les devis de rénovation complète de l'ex-logement de la trésorerie, validés par la commission des travaux.

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire voté par le Conseil Départemental de l'Allier, le conseil municipal décide, à 15 voix pour, 0 contre et 4 abstentions:

- De réhabiliter le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'actuelle trésorerie,
- D'accepter les devis suivants pour un montant total de 57 683.47 €uros HT :

	Entreprise	Montant HT
Peintures - sols	Sarl Bruno Venasson	14 771.62 €
Plafonds – isolation	Sarl Bruno Venasson	6 171.00 €
Chauffage	RDB Energies	9 677.91 €
Sanitaire - plomberie	RDB Energies	5 837.75 €
Menuiserie	Auberger Vincent Menuiserie	7 764.50 €
Maçonnerie	Sarl Providence Aujean	7 336.00 €
Electricité	CT Elec	6 124.69 €

- D'inscrire cette somme au budget primitif communal 2021,
- De solliciter du Conseil Départemental de l'Allier la subvention prévue dans le cadre du plan de relance Bâti. Le taux de financement est de 30% du montant HT des travaux avec un plafond de 40 000 € de dépenses éligibles. Il est rappelé que les travaux devront être achevés avant le 30/06/2021.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel :

Aide publique	Conseil Départemental	12 000.00 €	30%
Autofinancement	Emprunt	45 683.47 €	

Bruno Confesson pense qu'il n'est pas vraiment utile de refaire la cour vu le coût que cela représente (7336 €). Le Maire précise que cela a été décidé en commission des travaux, afin de maintenir l'endroit propre.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-091 : 7.5 Subventions : Rue du cimetière : réfection de voirie**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'aménager la Rue du Cimetière dans la continuité des travaux d'aménagement des abords du cimetière. De plus, il a été constaté que le WC du secteur Batardeau était difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Yves Lépée présente les devis, validés par la commission des travaux.

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire voté par le Conseil Départemental de l'Allier, le conseil municipal décide, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- De procéder à l'aménagement de la Rue du Cimetière, avec mise en œuvre d'enrobé sur le parking en face du cimetière et sur le trottoir côté Carrefour Market, mise en sens unique et matérialisation d'une voie piétonne,
- De procéder à la réalisation d'une rampe PMR pour accès aux toilettes attenantes au parking Camus de Richemond,
- D'accepter les devis suivants pour un montant total de 38 116 €uros HT :

Rue du Cimetière	SAS ALZIN	33 391.00 €
Rampe PMR	SIORAT	4 725.00 €

- D'inscrire cette somme au budget primitif communal 2021,
- De solliciter du Conseil Départemental de l'Allier la subvention prévue dans le cadre du plan de relance Voirie. Le taux de financement est de 30% du montant HT des travaux avec un plafond de 40 000 € de dépenses éligibles. Il est rappelé que les travaux devront être achevés avant le 30/06/2021.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel :

Aide publique	Conseil Départemental	11 434.80 €	30%
Autofinancement	Ressources propres	26 681.20 €	

Suite à la demande d'un conseiller, il est précisé qu'il ne sera pas possible d'installer un banc dans la Rue du Cimetière ; néanmoins, cela pourrait être envisagé vers la 1<sup>ère</sup> porte d'entrée sur le parking.

Bruno Confesson estime qu'un simple marquage au sol ne sera pas suffisant pour la mise en sécurité des piétons. Le Maire rappelle que la voie deviendra en sens unique et cela réduira la dangerosité actuelle.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-092 : 7.6 Contributions budgétaires : Rue du cimetière : éclairage public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Cimetière, la pose de 4 ensembles d'éclairage public.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 9000 Euros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6750 euros, à étaler lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-093 : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière : Attribution des lots suite à appel d'offres**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 et 26 juin 2020 afin d'ouvrir et d'analyser les offres remises concernant les travaux d'aménagement des abords du cimetière. Les travaux sont décomposés en 2 lots : lot n° 1 VRD et lot n° 2 Espaces verts.

Yves LEPEE informe les conseillers des conclusions de la réunion de la CAO du 26 juin 2020.

Pour le lot n°1 : cinq entreprises avaient répondu à l'offre et après analyse le classement est le suivant, selon les critères du règlement de consultation :

Classement	Nom ou raison sociale du Candidat	Montant HT
1	ALZIN SAS	151 916.00 €
2	SIORAT SAS	177 897.50 €
3	COLAS RAA	139 917.00 €
4	EIFFAGE	222 826.50 €
5	SMTPB SAS	158 211.00 €

Pour rappel le montant estimé des travaux était de 168 035.00 €uros HT.

Pour le lot n°2 : quatre entreprises avaient répondu à l'offre et après analyse le classement est le suivant, selon les critères du règlement de consultation :

Classement	Nom ou raison sociale du Candidat	Montant HT
1	SARL SENEZE CHARIOT PAYSAGE	11 064.00 €
2	ID VERDE	10 029.75 €
3	SAS TREYVE PAYSAGE	9 276.00 €
4	ASP	13 936.00 €

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

***Suite 2020-093***

Pour rappel le montant estimé des travaux était de 11 664.00 €uros HT

La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises les mieux disantes, à savoir :

- pour le Lot n° 1 VRD : Entreprise ALZIN pour un montant de 151 916 € HT soit  
182 299.20 € TTC,
- pour le Lot n° 2 Espaces verts : SARL SENEZE CHARIOT PAYSAGE pour un montant de  
11 064.00 € HT soit 13 276.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- **ACCEPTE** les propositions de la CAO et **VALIDE** l'attribution des marchés aux entreprises ALZIN et SENEZE CHARIOT PAYSAGE pour des montants respectifs de 151 916 € HT et 11 064 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-093<sub>1</sub> : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière : Extension du réseau électrique**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, dans le cadre de l'aménagement des abords du Cimetière, une extension du réseau public d'électricité.

Le coût de ces travaux d'extension sur une longueur de 85 mètres est estimé à 8 150 euros HT.

Pour la réalisation de ces travaux, le SDE 03 demande une contribution financière à la commune, s'élevant à la somme de 3 667.50 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide :

- 1) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 2) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3 667.50 euros, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

**COMMUNE DE MONTMARAULT**

**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

**2020-0932 : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière :  
Branchements eau et assainissement**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, dans le cadre de l'aménagement des abords du Cimetière, les branchements au réseau d'eau potable et les raccordements à l'assainissement collectif.

Le SIVOM de la région minière a établi les devis suivants :

- Branchements neufs eau potable : 3705.55 € HT soit 4 446.66 TTC,
- Branchements eaux usées : 5 490.93 € HT soit 6 589.11 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- de confier la réalisation de ces travaux au SIVOM de la Région Minière, conformément aux devis présentés.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-094 : 7.3 Emprunts : Emprunt pour les travaux du parking du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'aménagement des abords du cimetière, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 170 000 €uros.

Monsieur Anthony Giambarresi présente la seule offre parvenue, celle de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

- **Montant emprunté : 170 000 €uros**
- Durée d'emprunt : 15 ans
- Nombre d'échéances trimestrielles : 60
- Taux fixe : 0.70%
- Echéances constantes : 2 987.16 €uros
- **Coût global/durée emprunt** (hors commission d'engagement) : **9 229.73 €uros**
- Commission d'engagement : 255 €uros
- Pénalités de remboursement anticipé sur capital restant : clauses actuarielles

Suite à la demande de Laëtitia Souillat, Anthony Giambarresi apporte des explications sur les clauses actuarielles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Accepte l'offre présentée et son inscription au budget communal 2021,
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la contractualisation de cet emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

## COMMUNE DE MONTMARAULT

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

#### **2020-095 : 1.1 Marchés publics : Mission de maîtrise d'œuvre : démolition de bâtiments Rue Pailhou/Place de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'EPF a été mandaté en vue de l'acquisition des parcelles AC253 et AC254 bordant la Rue Pailhou et la Place de l'Eglise.

La parcelle AC254 est propriété d'EPF, la parcelle AC253 est toujours en cours d'acquisition.

Néanmoins, Monsieur le Maire propose de missionner la SARL BTM ETUDES pour effectuer une étude relative à la démolition de ces biens; l'objectif futur étant la création de places de stationnements.

Les honoraires de BTM s'élève à la somme de 2100 euros HT, comprenant les démarches relatives à la démolition, les relevés topographiques et l'étude d'avant-projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide :

- De confier la mission de maîtrise d'œuvre à la SARL BTM ETUDES pour un montant de 2100 €uros HT,
- D'inscrire cette somme au budget primitif communal 2021.

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

#### **Informations diverses**

Claude Roullier informe les membres que le CCAS a décidé la distribution de colis de fin d'année aux personnes âgées de plus de 70 ans, suite à l'annulation du repas du 3<sup>ème</sup> âge. 327 colis seront distribués samedi 19 décembre : RDV à l'ECC à 8 h 30 pour tous les volontaires ; 13 circuits sont prédéfinis.

Dépistage du COVID 19 : la région AURA organise une campagne de dépistage du COVID-19. A Montmarault, elle aura lieu jeudi 17 et vendredi 18 décembre de 17 h à 19 h et samedi 19 décembre de 14 h à 17 h, lundi 21 et mardi 22 décembre de 15 à 19 h à la halle des sports

Un panier garni sera offert à chaque employé communal pour les fêtes de fin d'année.

En l'absence de cérémonie, des cartes de vœux seront expédiées aux montmaraultois.

Anne Saint-Julien informe les conseillers que l'exercice attentat-intrusion du 7 décembre dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a révélé des failles : la configuration des locaux avec 9 points d'entrées, l'utilisation des talkies walkies inadaptée. Solène Collin informe d'un autre mode d'alerte : des interrupteurs avec un signal rouge qui clignote sont disposés dans chaque classe permettant ainsi à chaque enseignant de prévenir ses collègues. Sandrine Roediger soulève également le problème des talkies walkies qui ne passent pas au gymnase : de ce fait, les élèves ne sont pas informés de l'alerte et de la conduite à tenir. La problématique de l'alerte sera à discuter en commission des travaux.

La communauté de communes a offert à chaque école du territoire un livre accompagné d'un DVD « de nature bourbonnaise » pour sensibiliser les élèves à la découverte du patrimoine local.

Les directrices du groupe scolaire réclament un éclairage automatique extérieur dans l'enceinte de l'établissement.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les écoles montmaraultaises et la bibliothèque, un planning a été mis en place pour l'accueil des élèves. Conjointement avec la médiathèque de l'Allier, les élèves de CE1 et CE2 ont assisté à une lecture en balade théâtralisée par les llets, prestation offerte par la médiathèque.

Anne Saint Julien rappelle le lancement prochain de la saison hivernale des spectacles des lumières en bourbonnais, qui se poursuivra jusqu'au 3 janvier 2021.

## **COMMUNE DE MONTMARAULT**

### **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

Bruno Confesson rappelle que l'ancienne municipalité avait initié la plantation d'un arbre chaque année en décembre lors de la journée de la laïcité et demande si cette tradition sera perpétuée. Anne Saint Julien précise que cette initiative est très appréciée des enseignantes et qu'en raison du contexte actuel, cette démarche a été oubliée, il convient de la remettre à l'ordre du jour.

Didier Lindron informe qu'il a pris un arrêté de fermeture de la Fourmillière en raison d'un risque d'effondrement des plafonds : le centre aéré est déplacé à Villefranche, la garderie au groupe scolaire.

Josette Auberge informe qu'en l'absence d'animation pour le Telethon, l'urne à disposition à la mairie a rapporté la somme de 220 euros.

Didier Lindron informe que la commune a été retenue Petites Villes de Demain, tout comme les communes de Commentry, Cosne et Nérès. Ce programme donnera les moyens pour améliorer les conditions de vie des habitants et accompagner les projets des collectivités. Les PVD pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront à 3 priorités : cohésion des territoires, compétitivité et écologie.

Projet piloté par la communauté de communes, les 4 communes devront travailler ensemble sur les mêmes thématiques. Une commission PVD devra être créée.

Bruno Confesson demande s'il est possible de transmettre par mail le dossier de candidature transmis à la préfecture : réponse affirmative.

Le marché des producteurs du dimanche 13 décembre a rencontré un vif succès avec 18 exposants et des remerciements sont adressés aux commerçants qui ont fait l'effort d'ouvrir leurs commerces ce matin-là. Laëtitia Souillat déplore que l'interdiction de consommation sur place n'ait pas été respectée, du fait de la vente par un commerçant de boissons chaudes. Chacun est unanime pour dire que cela était inadmissible, irrespectueux vis-à-vis des autres commerçants et organisateurs.

Le Maire propose de renouveler ce marché durant un week-end avant Pâques.

Karine Leroy informe qu'elle a été sollicitée par une retraitée montmarauloise en vue d'une réflexion sur la mise en place éventuelle d'une mutuelle collective, à l'initiative de la municipalité. Il conviendrait de se rapprocher des communes ayant initié la même démarche et du CCAS de Commentry pour plus d'informations.

Fait et délibéré le seize décembre deux mil vingt et ont signé avec nous les membres présents.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT

Délibérations :

**2020-085 : 5.7 Intercommunalité : SIVOM : Règlement d'assainissement collectif**

**2020-086 : 5.7 Intercommunalité : SIVOM : Approbation des nouveaux statuts**

**2020-087 : 1.1 Marchés publics : SIVOM : Convention de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie**

**2020-088 : 9.4 Vœux et motions : Motion pour une gestion durable permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau**

**2020-089 : 1.1 Marchés publics : SPA : Renouvellement de la prestation de service de fourrière animale**

**2020-090 : 7.5 Subventions : Rénovation du logement de la perception**

**2020-091 : 7.5 Subventions : Rue du cimetière : réfection de voirie**

**2020-092 : 7.6 Contributions budgétaires : Rue du cimetière : éclairage public**

**2020-093 : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière : Attribution des lots suite à appel d'offres**

**2020-093<sub>1</sub> : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière : Extension du réseau électrique**

**2020-093<sub>2</sub> : 1.1 Marchés publics : Aménagement des abords du cimetière : Branchements eau et assainissement**

**2020-094 : 7.3 Emprunts : Emprunt pour les travaux du parking du cimetière**

**2020-095 : 1.1 Marchés publics : Mission de maîtrise d'œuvre : démolition de bâtiments Rue Pailhou/Place de l'Eglise**

**COMMUNE DE MONTMARAULT****CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU SEIZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT**

LINDRON Didier	Maire	
BOURGEOT Jean-François	1 <sup>er</sup> adjoint	
MERCIER Sylvie	2 <sup>ème</sup> adjointe	
ROULLIER Claude	3 <sup>ème</sup> adjoint	
SAINT-JULIEN Anne	4 <sup>ème</sup> adjointe	
AUBERGER Josette	5 <sup>ème</sup> adjointe	
LEPEE Yves	Conseiller municipal délégué	
CANTUEL Pierre	Conseiller municipal	
COLLIN Solène	Conseillère municipale	
CONFESSON Bruno	Conseiller municipal	
DENIS Annie	Conseillère municipale	
GIAMBARRESI Anthony	Conseiller municipal	
HOEZ David	Conseiller municipal	
LEROY Karine	Conseillère municipale	
MEYUS André	Conseiller municipal	
NICOLAS Jean-Pierre	Conseiller municipal	Procuration
PRENEY Martine	Conseillère municipale	
ROEDIGER Sandrine	Conseillère municipale	
SOUILLAT Laëtitia	Conseillère municipale	